

 **Attention : les informations sont susceptibles d'être modifiées en période Covid - Renseignez-vous auprès de l'accueil**

LES CHAMBRES



Nous disposons de **chambres individuelles** et de **chambres doubles** équipées de salle de bain. Des lits accompagnant sont disponibles sur demande (tarif à l'accueil).

LES PRESCRIPTIONS MÉDICALES



Pour des raisons de sécurité, si vous ramenez vos traitements personnels lors de votre admission, **vos médicaments vous seront repris**. Ils sont soit rendus à la famille, soit repris par un infirmier qui les transmet à la pharmacie. À votre sortie, une ordonnance vous sera confiée pour le suivi de vos traitements.

Votre médecin rééducateur et votre médecin généraliste peuvent être amenés à vous **prescrire des traitements médicamenteux**. L'équipe médicale et paramédicale est là pour vous informer et assurer le bon suivi de votre traitement. Le service pharmacie est également à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Pendant votre séjour, votre médecin rééducateur vous prescrit des **séances de rééducation** qui seront inscrites dans votre planning hebdomadaire (distribué aux étages le vendredi soir). **Nos médecins sont disponibles pour répondre à vos questions** (prise en charge, traitements, évolution).

LE SERVICE SOCIAL



Un **assistant social est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives, familiales ou sociales** et préparer votre sortie en coordination avec les services de soins.

Vous pourrez vous adresser à l'accueil ou directement à votre médecin référent pour vous mettre en relation avec l'assistant social et prendre rendez-vous.

FIN D'HOSPITALISATION ET RETOUR À DOMICILE



Vous pouvez regagner votre domicile par **vos propres moyens**.

Une **prescription de transport** peut être faite par votre médecin en fonction de votre état de santé. Dans le cadre d'un retour à domicile faisant suite à une hospitalisation d'au moins 24 heures, la prescription de transport donne lieu à une prise en charge au titre d'un remboursement.

VOTRE SORTIE



Votre jour de sortie est fixé **en accord** avec votre médecin référent. Sauf opposition de votre part, les comptes-rendus et courriers relatifs à votre hospitalisation sont **transmis** à votre médecin traitant.

La sortie médicale et soignante a lieu le matin à 10h. Pour les formalités administratives, vous devez vous rendre à l'accueil de l'établissement.

L'équipe soignante de votre étage vous remettra :

- ✿ votre ordonnance, pour le suivi de vos traitements et vos soins ;
- ✿ vos résultats des examens ;
- ✿ vos documents personnels (carte vitale, carte d'identité...) ;
- ✿ vos radios ;
- ✿ votre courrier médical de sortie.

VOS OBJETS DE VALEUR



Les chambres ne sont pas dotées de coffre pour les objets de valeurs. Nous vous conseillons de laisser montres, chaînes, téléphones portables, tablettes, alliance, argent... à votre domicile. Selon la loi du 6 juillet 1992, la responsabilité de l'établissement n'est susceptible d'être engagée en cas de vol, disparition ou détérioration qu'à l'égard des objets qui lui auraient été confiés.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte et de vol des effets personnels

appartenant aux patients, y compris les prothèses dentaires ou auditives ainsi que les paires de lunettes. Un inventaire de vos biens de valeurs est effectué lors de votre entrée. Vous avez la possibilité de les déposer dans le coffre de l'établissement. **Pour tout retrait, veuillez prévenir les soignants au moins 24h à l'avance.**

LES AUTORISATIONS DE SORTIE



Principes généraux :

- Aucune sortie n'est accordée le week-end suivant l'admission du patient.
- Pas de sortie pendant le 1^{er} mois suivant la survenue d'un l'AVC.
- Toutes les sorties sont validées par le médecin (selon l'état clinique et biologique du patient).

Sortie thérapeutique

La sortie thérapeutique est un acte non systématique, dont l'indication est posée par le médecin référent et ce toujours en cohérence avec le projet thérapeutique du patient. Elle a pour objectifs de confronter le patient et ses proches aux nouvelles conditions de vie fonctionnelle, avec la réalité de la vie et/ou de permettre au patient de restaurer des capacités relationnelles et de retrouver de l'autonomie.

Les sorties thérapeutiques de plus de 24h (avec nuité à l'extérieur de la clinique) ne sont accordées qu'aux patients en rééducation du système nerveux (AVC, traumatisés crâniocérébraux et traumatisés médullaires).

Par principe, une seule sortie thérapeutique, prise en charge par la clinique, est autorisée sur avis médical pendant le séjour (en général, 15 jours avant la sortie définitive). La prise en charge du transport sera accordée pour les patients sans ressources. Dans les autres cas, il sera privilégié une gestion du transport par le patient lui-même ou sa famille.

Si un patient en rééducation du système nerveux souhaite faire plus de sorties thérapeutiques pendant son hospitalisation, c'est possible sous certaines conditions cumulatives (en plus des principes généraux) :

- alternance d'au maximum une semaine sur deux,
- transport à la charge du patient ou de sa famille.

Permission

Une permission est une sortie pour convenance personnelle qui n'a pas d'objectif de soins (ex : participation à des événements familiaux ou à des fêtes religieuses...). Les permissions à la journée le week-end (entre 9h30 et 17h) peuvent être autorisées par le médecin selon l'état de santé du patient (sans nuité à l'extérieur de la clinique).

Pour les permissions, le transport est à la charge du patient. Le patient doit s'organiser avec son entourage ou financer lui-même le transport.

Permission dérogatoire

Toutes les permissions de plus de 12h et/ou avec nuité à l'extérieur de la clinique, sont exceptionnelles et ne sont accordées qu'après validation de la Direction. Un courrier doit être rédigé à destination de la Direction au minimum 48h avant la demande de sortie. Pour les permissions dérogatoires, le transport est à la charge du patient. Le patient doit s'organiser avec son entourage ou financer lui-même le transport.